

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Marc-Jean Ghysseles, *Bourgmestre-Président* ;  
Jean-Claude Englebert, Ahmed Ouartassi, Francis Résimont, Marc Loewenstein, Françoise Père,  
Mariam El Hamidine, Saïd Tahri, Charles Spapens, Jutta Buyse, *Échevin(e)s* ;  
Michel Borcy, Monique Langbord, Hassane Mokhtari, Camille Ronge, Catherine van Zeeland,  
Mostafa Bentaha, Christiane Defays, Grégor Chapelle, Christophe Nocent, Evelyne Huytebroeck,  
Stéphane Roberti, Rachid Barghouti, Isabelle Grippa, Isabelle Gelas, Abdelmalek Talhi, Magali  
Plovier, Alitia Angeli, Axel Criquelion, Raphaël Lederer, Denis Stokkink, *Conseillers communaux* ;  
Betty Moens, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Corinne De Permentier, Nadia El Yousfi, Mohammed Sebbahi, Annie Richard, Marie Arena, Nadine  
Pâques, Laurent Hacken, *Conseillers communaux*.

**Séance du 15.09.15**

---

**#Objet : Motion soutenant le refinancement des zones de police.#**

---

Séance publique

**ORGANISATION**

**Secrétariat / Police administrative-générale / Règlement général de police**

Vu l'accord du gouvernement fédéral du 10 octobre 2014, lequel inscrit la sécurité comme une de ses grandes priorités;

Vu le budget fédéral voté le 18 décembre 2014, lequel prévoit une réduction de 2 % des dotations fédérales aux zones de police, soit 14,5 millions d'euros, ainsi qu'une réduction de 4 % des crédits de personnel, soit 31,5 millions;

Vu l'absence de consultation des bourgmestres avant l'adoption de ce budget;

Vu l'avis du 21 novembre 2014 de la Cour des comptes sur le budget fédéral 2015, lequel signale que pareille économie nécessite l'adaptation de l'arrêté royal du 2 août 2002 qui établit la norme fédérale de financement des zones de police (ci-après "norme KUL");

Vu la déclaration du Ministre Jambon en Commission de l'Intérieur du 9 décembre 2014, selon lequel l'adaptation de l'arrêté royal du 2 août 2002 est à l'étude, tout en soulignant que la réduction de 2 % ne devrait pas avoir de répercussions significatives sur le budget des zones de police;

Vu l'inquiétude des syndicats policiers;

Considérant que la réduction de l'insécurité et du sentiment d'insécurité suppose, entre autres, une police

locale de proximité de qualité;

Considérant qu'il est nécessaire de donner aux autorités locales des moyens budgétaires et humains suffisants à même d'assurer cette police de proximité;

Considérant que les communes n'ont pas à combler les économies décidées par le gouvernement fédéral pour pouvoir garantir le même niveau de sécurité à leurs habitants;

Considérant que les zones de police rencontrent déjà des difficultés financières qu'elles tentent de résoudre en demandant aux communes des financements complémentaires;

Considérant que les crédits imposés par le gouvernement fédéral ne permettent pas de recruter des agents en suffisance;

Considérant qu'il est nécessaire d'évaluer les besoins prioritaires des différentes zones de police;

Considérant que la norme KUL n'a plus été actualisée depuis 2001 alors que la population de certaines villes a crû de manière spectaculaire (18 % pour la population bruxelloise en 12 ans) et ne tient pas compte des éléments propres aux grandes agglomérations (trafic routier, criminalité urbaine, activité nocturne et de week-end plus importante, dimension internationale);

Considérant que, depuis 2008, les gouvernements successifs promettent d'évaluer la norme KUL, sans aucun suivi;

Le Conseil communal de Forest demande au gouvernement fédéral de :

1. Renoncer à la réduction budgétaire de 2 % frappant la dotation fédérale aux zones de police;
2. Remplacer le montant prévu par celui inscrit dans le budget des dépenses de 2014;
3. Réviser de manière équilibrée et en fonction des besoins réels des zones de police la norme KUL.

30 votants : 30 votes positifs.

Par le Collège :  
La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Betty Moens

Marc-Jean Ghysels